

*Modification constitutionnelle de 1987*

Je vais tenter d'expliquer dans mon discours certaines raisons qui m'amènent à cette position. Le président émérite de la Fondation canadienne des droits humains, le professeur John Humphrey, m'a fourni la définition suivante d'une charte des droits. «Une charte des droits est, ou devrait être, la formulation juridique concrète du consensus national quant au minimum des droits que possèdent chaque homme et chaque femme en tant qu'être humain, c'est-à-dire parce qu'ils sont des êtres humains et pour aucune autre raison. C'est pour cette raison qu'on les appelle les droits humains. Et comme ils sont essentiels à la dignité humaine, ils devraient être les mêmes pour tous les Canadiens, quelle que soit la région du pays où ils habitent».

Je veux m'adresser aujourd'hui bien entendu aux droits linguistiques qui font partie de ces droits essentiels à la dignité humaine. Depuis 1963, quand M. Pearson exigea un rapport sur le bilinguisme, nous essayons au Canada de définir les droits linguistiques minimums qui devraient prévaloir d'un bout à l'autre du pays.

Pour ce qui est des langues officielles, le français et l'anglais, nous avons mis sur pied un régime d'égalité linguistique. Cela ne concerne pas nécessairement le nombre d'individus bilingues, mais plutôt les institutions. Nous défendons le droit de chaque citoyen de faire instruire ses enfants dans la langue de son choix, en anglais ou en français. Nous défendons le droit de chaque citoyen de communiquer avec ses gouvernements dans sa langue et nous défendons aussi le droit de chaque citoyen de travailler dans sa langue, au moins pour ce qui est du gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces qui offrent leurs services dans les deux langues officielles.

Autant que possible, monsieur le Président, nous voulions que ces droits linguistiques s'appliquent partout au Canada, à travers le pays, parce que le Canada appartient non seulement à ceux et à celles de langue anglaise mais aussi bien à ceux et à celles de langue française. D'une part, les Canadiens de langue française ne devaient pas limiter leur champ d'action au territoire du Québec. Ils étaient les premiers à coloniser le pays, à s'établir ici au Canada. Et il y a d'importantes communautés françaises partout au Canada.

D'autre part, les Canadiens d'expression anglaise font partie intégrante de la société québécoise depuis longtemps. Cela a été la raison d'être de la politique sur les langues officielles et cela a été la raison d'être des articles 16 à 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Il faut nous rappeler, monsieur le Président, que ces droits linguistiques sont aussi essentiels à la dignité humaine que les autres droits définis dans la Charte des droits. Ainsi, tout Canadien devrait jouir de ces droits.

Normalement tous les Canadiens et tous les gouvernements du Canada, y compris ceux qui ne se disent pas bilingues, devraient reconnaître ces responsabilités face à la nature même du pays car, non seulement nos deux langues officielles enrichissent-elles le Canada, elles sont l'essence même du Canada, monsieur le Président. Et c'est cet héritage singulier qui nous distingue des autres pays et plus particulièrement des États-Unis à l'heure du libre-échange.

Donc, c'est une responsabilité morale pour tous les Canadiens de voir à la promotion de nos deux langues officielles. Dès lors, monsieur le Président, l'Accord du lac Meech est une

démision, une démission incroyable de la part du gouvernement conservateur face aux valeurs fondamentales que les Canadiens avaient mis du temps à développer, à savoir, que le fait français est un élément fondamental de l'héritage de tous les Canadiens. Je dis que c'est une démission parce que les Canadiens ont su relever le défi. Ils reconnaissent que les deux langues officielles sont l'affaire de tous les Canadiens, de tous leurs gouvernements. La preuve, c'est que le sondage de 1985 mené par le Commissaire aux langues officielles démontre que la grande majorité des Canadiens acceptent volontiers la dualité linguistique du pays; notamment, ils appuient les services dans les langues minoritaires et cet appui s'applique non seulement aux services offerts par le gouvernement fédéral, mais aussi à ceux offerts par les provinces et par le secteur privé. Et les réponses au sondage étaient encore plus favorables lorsqu'il s'agissait de services précis, tels que les bureaux de poste, les hôpitaux et les grands magasins.

Monsieur le Président, il faut surtout souligner l'attitude des jeunes de 15 à 24 ans qui, dans une proportion nettement supérieure à leurs aînés, appuient la dualité linguistique du Canada et favorisent la prestation de services dans la langue de la minorité.

Et ce n'est pas seulement dans les sondages que les Canadiens acceptent la dualité linguistique. De plus en plus ils la vivent puisqu'ils envoient leurs enfants à l'école française, monsieur le Président.

C'est incroyable de constater que l'an passé, au cours de la dernière année scolaire, il y avait presque 200 000 élèves anglophones inscrits dans des cours d'immersion en français à travers le Canada. Et c'est cinq fois le nombre de 1977-1978, il y a seulement neuf ans.

Lorsque je disais que l'Accord du lac Meech est une démission de ce gouvernement face à la réalité du pays, c'est parce que le gouvernement refuse de reconnaître dans la Constitution ce que les Canadiens reconnaissent dans leur choix personnel de tous les jours. Au contraire, l'Accord du lac Meech fait marche arrière. Juste au moment où l'on fait du progrès, où les attitudes et les comportements des Canadiens changent, et ce de façon radicale, on recule. Il est honteux de constater le divorce profond qui existe entre la perception qu'ont les Canadiens de leur pays et la vision rétrécie de ceux qui ont signé l'Accord du lac Meech. L'Accord favorise le français au Québec et l'anglais dans le reste du Canada. L'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec auront le rôle de promouvoir la société distincte. Qu'est-ce qu'on va promouvoir? Bien sûr son caractère français, comme si le gouvernement du Québec n'avait pas déjà ce pouvoir. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, suivant les termes de l'Accord, vont protéger les minorités linguistiques mais ne s'engagent pas à promouvoir la situation des minorités. Et je veux vous rappeler la déclaration, les mots du président de la Fédération des francophones hors Québec qui, devant le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution, dénonçait le manque de courage du gouvernement conservateur. Et il a affirmé, et je le cite: «Que l'Accord est tout à fait insuffisant pour arrêter les ravages de l'assimilation.»